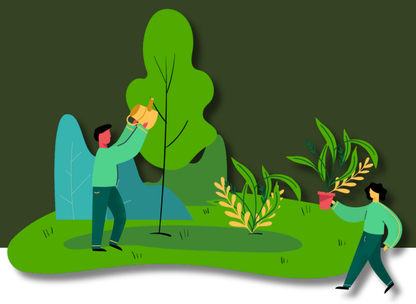
Santé et sécurité lors d'événements communautaires dans les parcs

Ces conseils en matière de santé et de sécurité sont destinés aux groupes citoyens qui organisent de petits événements publics dans des parcs urbains ou des espaces naturels.

Lors de ces événements, il se peut que surviennent des problèmes liés à la santé ou à la sécurité des participant·es. Cette liste vous aidera à identifier ces problèmes et à vous y préparer afin de garantir le bon déroulement de votre événement.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur les aspects suivants :

- Permis et assurances
- Plans généraux de sécurité
- Premiers secours
- Numéros d'urgence
- Conditions météorologiques et topographiques
- Matières dangereuses
- Comportements indésirables



1. EXIGENCES

Chaque municipalité peut avoir des exigences différentes en ce qui concerne l'organisation d'événements dans un parc public.

Nombreuses sont celles qui demandent un ou plusieurs permis ainsi qu'une assurance dont vous devez présenter la preuve. (Par exemple, en affichant ces documents imprimés lors de votre événement.)

Renseignez-vous sur les exigences de votre municipalité.



Permis et assurances

Quel(s) type(s) de permis dois-je détenir pour mon événement selon les activités proposées?

- Un permis pour l'organisation d'un événement dans un parc ou un permis pour la location d'une salle
- Un permis pour l'utilisation d'équipements spéciaux, comme un four, un barbecue ou un foyer extérieur
- Un permis pour certaines activités, comme jouer de la musique ou installer une tente
- Autorisations pour l'élimination d'espèces envahissantes ou la plantation de végétaux sur des terrains publics

Quelles sont les conditions pour servir de la nourriture? De quel(s) type(s) de permis ai-je besoin?

Si vous offrez des collations préemballées, comme des barres de céréales ou des jus de fruits en brique, aucun permis n'est requis en règle générale. Pour les autres aliments, vous devrez respecter les règles de votre municipalité en matière de santé publique. Vous devrez notamment disposer d'une autorisation pour servir de la nourriture et d'un endroit pour se laver les mains. Vous devrez aussi veiller au ramassage des déchets après l'événement.

- Tous les formulaires de santé publique doivent être remplis et les règles respectées
- Un permis pour servir de l'alcool (le cas échéant)

Où puis-je obtenir une assurance si ma municipalité l'exige?

- Auprès du centre communautaire ou de l'organisation auprès de laquelle vous avez réservé le site dans le parc
- Auprès de votre ville
- Auprès d'une compagnie d'assurance couvrant l'organisation d'événements (voir Duuo)
- Auprès de votre assurance personnelle (Toronto)

2. RECOMMANDATIONS

Contrairement aux permis et aux assurances, les mesures de santé et de sécurité suivantes **ne sont pas obligatoires**. Cependant, elles sont **recommandées afin d'assurer une expérience agréable pour l'ensemble des personnes présentes à votre événement.**

Plans généraux de sécurité

Fournir des renseignements clairs concernant :

- L'emplacement des toilettes et des fontaines à eau
- L'emplacement de la trousse de premiers secours
- Votre point de rencontre en cas d'urgence (si un enfant est perdu, p. ex.)
- Votre plan d'évacuation en cas d'urgence dans le parc
- Une personne chargée de diriger la foule en cas d'urgence et capable d'appeler les numéros d'urgence (911, 311, la police, les pompiers ou les services d'ambulance)

Premiers secours

Assurez-vous de disposer du matériel de premiers secours pour votre événement, dont :

- Une trousse de premiers soins de base (pansements, compresses, ruban adhésif, ciseaux, lingettes imbibées d'alcool, p. ex.)
- Masques chirurgicaux et désinfectant pour les mains
- Eau (pour nettoyer une coupure ou se réhydrater, p. ex.)
- Une couverture anti-feu ou un extincteur si votre événement comporte un feu à découvert.
- Un EpiPen pour les personnes ayant des allergies

Les numéros d'urgence

Rédigez un document d'une page contenant les renseignements suivants :

- Lieu de l'événement (indiquez l'intersection la plus proche)
- Coordonnées d'une personne dans votre groupe ou votre organisation
- 911 pour les urgences
- 311 pour les demandes non urgentes (Toronto)
- 988 pour les cas de détresses mentales et la prévention du suicide
- Coordonnées de la police, des pompiers et des services d'ambulance dans votre municipalité



Conditions météorologiques et topographiques

Surveillez les conditions météorologiques et communiquez clairement tout changement de temps ou tout risque lié à la topographie de l'événement. Les groupes vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, peuvent être plus sensibles à la chaleur extrême (supérieure à 25 °C) ou au froid extrême (inférieur à -25 °C), ou à d'autres risques liés à la topographie :

- Établissez un plan de secours en cas de pluies nécessitant l'annulation de l'événement (nouvelle date ou nouveau lieu, p. ex.)
- Offrez des conseils pour se protéger de la chaleur et du soleil (crème solaire ou vêtements de protection contre les UV, bouteilles d'eau, chapeaux, lunettes de soleil, inhalateurs, etc.)
- Offrez des conseils pour se protéger du froid et de l'humidité (plusieurs couches de vêtements, chauffe-mains, chaussures adaptées, couvre-chefs et gants, etc.)
- Établissez un plan de secours en cas de conditions météorologiques particulièrement défavorables ou potentiellement dangereuses (vents violents, tonnerre et éclairs, inondations, incendies de forêt, mauvaise qualité de l'air, forte humidité, chaleur ou froid extrême).
- Offrez des conseils pour assurer la sécurité de toutes et tous face aux risques liés à la topographie (plans d'eau, pentes raides, plantes toxiques, etc.)

Matières dangereuses

Identifiez les matières dangereuses qui pourraient causer des préjudices physiques lors de votre événement :

- Seringues usagées ou médicaments : ne pas les toucher
- Verre brisé ou métal rouillé : faire preuve de prudence
- Risques de trébuchement (câbles électriques difficiles à voir, p. ex.) : les recouvrir d'un tapis
- Substances inflammables (propane pour barbecue, hélium pour ballon, aérosols comme des bombes de peinture, p. ex.) : les garder à distance d'un feu à découvert
- Tentes, structures de jeux ou grands panneaux : les attacher ou les amarrer avec des poids

Comportements indésirables

Établissez un plan pour gérer tout comportement indésirable ou perturbant :

- Sollicitez l'aide du personnel du parc ou du centre communautaire afin de désamorcer la situation
- Relocalisez ou reprogrammez l'événement (si une personne profère des menaces, p. ex.)
- Ayez recours à des services communautaires de soutien ou à des services de sécurité, si besoin
- Signalez le comportement indésirable à la police ou à d'autres autorités, si besoin